



EXPÉRIMENTATION « OBJECTIF ZAN » : PROJET DU PÔLE MÉTROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS (01, 74)

CONTEXTE ET ENJEUX

Le territoire du Pôle métropolitain du Genevois français est la partie française du Grand Genève, une **agglomération transfrontalière** franco-valdo-genevoise de plus d'un million d'habitants. Organisé en Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT), le Grand Genève¹ réunit huit membres partageant des compétences en matière de mobilité, d'aménagement et d'environnement. Sa dynamique métropolitaine présente **d'importants enjeux de développement urbain**, avec près de 120 000 emplois et une perspective de croissance de plus de 340 000 habitants d'ici à 2040. C'est pourquoi le Grand Genève doit relever plusieurs défis : maîtrise de l'urbanisation, mobilité, développement économique, préservation de l'environnement, etc.

Avec un taux de croissance de plus de 1,5 % par an, le Genevois français connaît lui aussi un rythme de **croissance démographique** parmi les plus importants d'Europe. Les prévisions font en effet état de 177 000 habitants supplémentaires à accueillir sur la période 2020-2040.

Cette pression crée de nombreux besoins en termes d'équipements sur un territoire socle très diversifié et aux caractéristiques majoritairement rurales. Il en résulte d'importants déséquilibres sociaux, environnementaux et économiques, une explosion de la mobilité ainsi que de fortes disparités dans l'accès aux équipements et aux services. Ce développement induit ainsi une **pression grandissante sur l'environnement, la qualité de l'air et les terres agricoles**.

Pour le Pôle métropolitain du Genevois français, l'enjeu principal consiste à concilier l'accueil des nouveaux habitants et la préservation de l'environnement, en particulier des espaces naturels et agricoles. C'est dans ce contexte que le territoire a souhaité se doter d'une **stratégie foncière** qui contribue globalement à assurer la transition écologique (neutralité carbone, gestion de l'eau, lutte contre les îlots de chaleur, biodiversité, énergie, etc.) et à répondre aux besoins tout en évitant l'artificialisation.



FICHE D'IDENTITÉ ET CARACTÉRISTIQUES



- **Région :** Auvergne-Rhône-Alpes
- **Départements :** Ain, Haute-Savoie
- **Porteur du projet :** Pôle métropolitain du Genevois français
- **Chiffres clés du territoire :**
117 communes, 430 000 habitants, 1 392 km²



GENEVOIS FRANÇAIS
Pôle métropolitain

¹ www.grand-geneve.org

OBJECTIFS DU PROJET ZAN

Soucieux de décliner une trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN) sur son territoire, le Pôle métropolitain du Genevois français a élaboré un projet ZAN qui comporte trois axes :

1. la réalisation d'un diagnostic de la consommation d'espaces ;
2. l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions ;
3. le lancement d'opérations sur des sites d'expérimentation.

Ce projet est l'un des 22 qui ont été retenus suite à un Appel à Manifestation d'Intérêt de l'ADEME pour faire partie de l'expérimentation «Objectif ZAN» qu'elle pilote. Portées par des collectivités publiques, ces démarches visent à structurer leur réflexion et à engager des actions déclinant de manière opérationnelle la séquence «éviter-réduire-compenser» appliquée à l'artificialisation des sols. À ce titre, il a bénéficié d'un accompagnement méthodologique et technique fourni par des équipes d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) :

- au niveau local : la coopérative Acadie, le bureau d'études leti et le cabinet LGP Avocats ;
- au niveau national : CITADIA qui intervient en complément de l'AMO locale.

OBJECTIFS

- Connaître les causes et l'état de la consommation d'espaces
- Intégrer le ZAN dans la stratégie de développement et d'aménagement
- Tester et développer des solutions ZAN adaptées au territoire

1. Réaliser un diagnostic de la consommation d'espaces

À partir des données disponibles sur le portail de l'artificialisation des sols², les **dynamiques de consommation d'espaces** ont été analysées sur trois échelles territoriales (régionale, intercommunale et communale) puis comparées aux objectifs exprimés dans les SCoT en vigueur. Les efforts de réduction de consommation d'espaces à réaliser sur la période 2021-2030 pour chacun des SCoT ont ainsi pu être estimés : ils varient de -55,3 % à -58,1 %.

Au-delà des aspects quantitatifs, le diagnostic a mis en évidence la nécessité d'imaginer des **outils statistiques et cartographiques**, des **dispositifs d'accompagnement** des acteurs locaux et des **études expérimentales** pour rendre opérationnelle une stratégie de réduction de l'artificialisation.

Enfin, le diagnostic et les objectifs ZAN ont été présentés aux élus au printemps 2023, ainsi qu'à la Coordination cantonale du Canton de Genève, une instance technique réunissant les directeurs des offices concernés par l'aménagement du territoire.

2. Élaborer une stratégie ZAN et un plan d'actions

Cette phase consistait à partager une trajectoire ZAN à l'échelle du Genevois français et de ses membres, avec des **objectifs chiffrés et phasés dans le temps** de réduction de l'artificialisation des sols. Le but était d'inclure cette trajectoire dans une **stratégie globale de transition écologique**.

Un séminaire et un comité partenarial ont été organisés fin 2023 pour valider les déclinaisons de la trajectoire ZAN et le plan d'actions présenté sous la forme de fiches thématiques visant notamment à décliner la séquence «éviter-réduire-compenser».

3. Agir sur des sites d'expérimentation

Cette phase visait à construire les bases d'un «**référentiel pour mieux aménager le Genevois français avec les sols vivants**». Devaient être traités les éléments programmatiques à inclure, les acteurs à mobiliser, les modèles économiques à imaginer, ainsi que l'encadrement réglementaire et incitatif.

Deux séminaires réunissant les élus (avril et juillet 2023) et un comité partenarial ont permis de valider l'avancée des études et d'identifier **huit sites d'expérimentation** au lieu des cinq initialement prévus. Fin 2023, les premières propositions ont été formulées sur chacun des sites d'expérimentation.

« La volonté du territoire était de subir le moins possible la nouvelle donne liée à l'objectif ZAN. Cela nécessitait d'anticiper ses effets et faire de la pédagogie pour que chaque acteur en prenne la mesure. Dans un contexte de développement où la ressource foncière est extrêmement précieuse, les efforts à conduire d'un point de vue quantitatif étaient déjà bien appréhendés localement. »

L'expérimentation Objectif ZAN a contribué, dans un contexte où les discussions transfrontalières sur la répartition de la croissance démographique étaient particulièrement intenses, à réaffirmer collectivement l'importance de la préservation du foncier du Genevois français. Le travail engagé a trouvé de nombreux échos dans des projets très opérationnels, dans une réflexion plus large autour d'une planification à plus large échelle et auprès des partenaires financeurs. Cette prise de conscience a fait émerger la notion de « socle du vivant » dans les discours, qui « infuse » aujourd'hui dans les projets opérationnels.

En revanche, à l'échelle nationale, le défi reste d'imaginer ce que deviendra la séquence Éviter – Réduire – Compenser (ERC), et quels seront ses outils de mise en œuvre. Le financement de l'aménagement, basé sur une fiscalité de l'artificialisation, doit être repensé pour intégrer l'évitement et la compensation.

À l'échelle du Genevois français, l'élaboration d'un SCoT sur le périmètre de quatre collectivités offre l'opportunité d'intégrer pleinement la logique ERC à toutes les étapes d'élaboration. Les échanges de l'interSCoT (réunion des huit collectivités membres du Pôle) avec le Canton de Genève permettent également de partager les modes d'action dans une perspective transfrontalière et d'enrichir la réflexion. »

Charlotte Le Gouic, responsable Aménagement du territoire au Pôle métropolitain du Genevois français

² <https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr>



4 POINTS FORTS QUI RENFORCENT L'EFFICACITÉ DE LA DÉMARCHE ZAN

1. L'articulation de tous les projets expérimentaux des intercommunalités autour de la **séquence « Eviter-Réduire-Compenser »**. La Communauté de communes Arve et Salève a ainsi réalisé une analyse comparative des outils de réduction, l'objectif final étant de densifier les espaces urbanisés existants plutôt que d'étendre l'urbanisation.
2. Une large **mobilisation et sensibilisation des élus**, avec plus de 250 élus formés au ZAN (notamment via des Fresques du climat), mais aussi l'organisation de séminaires politiques, de comités de pilotage, de visites de terrain et de sessions d'information.
3. La proposition par le Pôle d'une **trajectoire commune de modération foncière** malgré l'absence de territorialisation ZAN dans le SRADDET.
4. L'approche territorialisée menée par le Pôle métropolitain avec les intercommunalités du territoire et la production de **8 cahiers d'expérimentation locaux** adaptés à chaque intercommunalité. Ces documents offrent un référentiel de bonnes pratiques pour guider un projet de sobriété foncière, de son cadrage à la mise en œuvre de projets opérationnels en passant par la planification, la programmation et le suivi. En complément, l'élaboration d'une **frise de synthèse** par l'AMO nationale (CITADIA) permet aux acteurs locaux de continuer à mobiliser dans la durée et à enrichir le matériau des cahiers d'expérimentation.



2 PISTES D'AMÉLIORATION

1. **Réduire les disparités** dans l'action des collectivités du Genevois français : certaines intercommunalités sont très avancées et ont déjà formulé des préconisations pour préserver les sols (par exemple la Communauté d'Agglomération Thonon Agglo) ; d'autres n'ont pas encore engagé leurs démarches ZAN et doivent encore initier leur réflexion sur la trajectoire ZAN à adopter.
2. Produire une trajectoire ZAN chiffrée à l'échelle interterritoriale, ce qui n'a pas été possible faute de compétences réglementaires suffisantes (absence de SCoT ou de PLUi unifié sur l'ensemble du territoire).



FOCUS

Pour pérenniser la démarche et concrétiser les actions prévues dans la trajectoire de modération foncière, une **convention de partenariat** a été signée entre la collectivité et la Banque des Territoires. Le premier projet opérationnel concerne la réalisation d'une étude sur la requalification, la densification et l'optimisation foncière de la ZAE Bonneville Sud à Bonneville (74).



RÉFÉRENTS ET CONTACTS

PÔLE MÉTROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS

Charlotte Le Gouic, responsable Aménagement du territoire
charlotte.legouic@genevoisfrancais.org
www.genevoisfrancais.org

AMO LOCALES

ACADIE

Martin Vanier, directeur d'études
François Déalle-Facquez, chef de projet
Valentine Daru, chargée d'études (mandataire)
www.acadie-cooperative.org

IETI

Anne-Laure Davière, directrice d'études
[https://www.ietihqe.fr/](http://www.ietihqe.fr/)

LGP Avocats

Loïc Prieur, avocat
lgp-avocats.fr

AMO NATIONALE – CITADIA

Charles Bergounioux, directeur d'études
www.citadia.com

ADEME

Service Aménagement des Villes et des Territoires
anne.lefranc@ademe.fr
www.ademe.fr

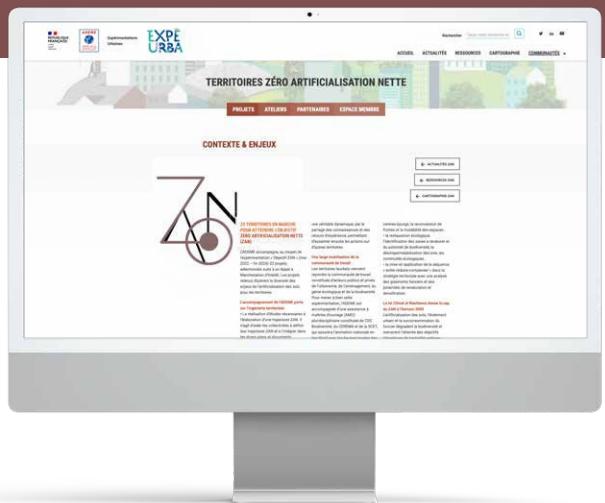
Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, le ministère en charge de l'Énergie et le ministère en charge de la Recherche, l'ADEME - l'Agence de la transition écologique – partage ses expertises, assure le financement et l'accompagnement de projets de transformation dans des domaines variés : énergie, économie circulaire, décarbonation de l'industrie, mobilité, bâtiment, qualité de l'air, consommation et production responsables, alimentation durable, bioéconomie, gestion des sols, adaptation au changement climatique et transition juste. L'ADEME mobilise les citoyens, les entreprises et les territoires pour les aider à progresser vers une société plus sobre en carbone et économie en ressources. Résolument engagée dans la lutte contre le changement climatique et la dégradation des ressources, elle conseille, facilite et soutient les initiatives, de la recherche à la diffusion des solutions. Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), l'ADEME met également ses capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

RESSOURCES

- *La sobriété foncière pour atteindre le ZAN, un atout pour les territoires*, Avis de l'ADEME, décembre 2024
<https://librairie.ademe.fr/urbanisme-territoires-et-sols/7857-avis-de-l-ademe-la-sobriete-fonciere-pour-atteindre-le-zan-un-atout-pour-les-territoires.html>
- *« Faire la ville dense, durable et désirable »*, collection Clés pour agir, ADEME, octobre 2022
<https://librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/5989-faire-la-ville-dense-durable-et-desirable.html>
- *« Bilan de la recherche sur la multifonctionnalité des sols »*, collection Expertises, ADEME, décembre 2023
<https://librairie.ademe.fr/recherche-et-innovation/6788-le-bilan-de-la-recherche-sur-la-multifonctionnalite-des-sols.html>
- *« Zéro Artificialisation Nette, guide synthétique »*, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, novembre 2023
https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/sites/artificialisation/files/fichiers/2023/11/ZAN%20DP%202027nov23_VF.pdf

Retrouvez l'ensemble des ressources de l'expérimentation « Objectif ZAN »

<https://experimentationsurbaines.ademe.fr/territoires-zero-artificialisation-nette/>



Crédits photos : Pôle métropolitain du Genevois français, Gilles Bertrand



Liberté
Égalité
Fraternité



@ademe
www.ademe.fr